

## **PROTECTION ET AMENAGEMENT DE LA MER ET ACTIVITES SUBAQUATIQUES :**

### **10 PROPOSITIONS**

Alors que l'usage de l'espace et des ressources maritimes est convoité, à la fois par les professionnels de la pêche, par les diverses activités de loisir, par les activités de transport ou de défense, mais aussi par la production énergétique, ou encore la protection de l'environnement, la FFESSM se veut partie prenante d'une gestion concertée et coordonnée afin de permettre le développement durable des activités subaquatiques : la plongée en apnée ou en scaphandre, la randonnée subaquatique, la photographie, l'archéologie sous-marine, ou la pêche sous-marine de loisir.

#### **1. PRESENTATION DE LA FFESSM**

La FFESSM regroupe 260 000 pratiquants, dont 150 000 licenciés : son action est relayée au plan local par 113 organismes déconcentrés (Départements, Ligues et Régions), 400 Structures Commerciales Agréées (SCA) et 2 100 clubs associatifs. Elle est agréée et délégitaire du ministère chargé des Sports, pour les activités subaquatiques. Elle coordonne le développement de nombreuses activités subaquatiques en plongée avec scaphandre ou en apnée : Randonnée subaquatique, Archéologie subaquatique, Photo et vidéo subaquatiques, Environnement et biologie subaquatiques, Plongée souterraine ; ainsi que les activités sportives subaquatiques : Nage avec palmes, Pêche sous-marine, Apnée, Hockey subaquatique, Nage en eau vive, Tir sur cible subaquatique, Orientation subaquatique. Les atouts des activités subaquatiques :

- Une incidence faible sur le milieu (pas de contacts)
- Un regard sous la mer, une possibilité de contribuer à l'observation du milieu sous-marin : ses évolutions, dégradations... utile pour le gestionnaire ou le décideur.
  - Une activité qui participe au développement social (support associatif important) et au développement économique directement (via les séjours plongée) et indirectement via les équipements, les transports...
  - Mais une pratique qui s'exerce dans des fonds convoités par de multiples activités : proches du littoral, et à une profondeur située de 0 à 60 mètres. La FFESSM est membre à ce titre de différentes instances consultatives nationales, parmi lesquelles :

- le Conseil supérieur de la navigation, de de la plaisance et des sports nautiques (CSNPSN)

- le Conseil national de la mer et du littoral

- et les Conseils maritimes de façade - l'initiative française pour les récifs coralliens Elle a participé activement aux travaux du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer.

#### **2. LA FFESSM, UN ACTEUR CLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUS-MARIN**

La FFESSM fait la promotion d'une pratique éco-responsable auprès de l'ensemble de ses pratiquants :

- Acquisition de compétences environnementales dans les formations aux aptitudes indispensables à la pratique de la plongée scaphandre ou en apnée (70 000 certifications / an).

- Diffusion d'affiches, de livrets de sensibilisation auprès des clubs.

- Signature de la « Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable » le 7 Juillet 2010. Elle encourage le respect de périodes de repos biologiques, ainsi que

des mailles supérieures à celles fixées par la réglementation. Elle est partenaire des « Assises de la pêche de loisir et de la plaisance » qui seront organisées en octobre 2013.

La FFESSM participe activement à la connaissance des habitats naturels, de la faune ou de la flore subaquatiques depuis de nombreuses années :

- Elle anime et développe des outils de connaissance sur milieu sous-marin : DORIS (depuis 2004), site en ligne de référence sur l'identification des espèces sous-marines.

- Elle forme les « plongeurs naturalistes » à la biologie sous-marine (15 000 à 20 000 journées de stages par an)

- Elle encourage des opérations de sciences participatives en constituant un réseau de « sentinelles bleues »: Les plongeurs amateurs en scaphandre ou en apnée sont en effet les témoins privilégiés de l'état et de l'évolution du milieu sous-marin. Ils sont nombreux, au cours de leurs plongées, à constater des événements inattendus: la présence d'espèces exotiques, de pollutions, ou encore l'évolution de la faune ou de la flore habituelle des sites... (Opérations caulerpa, rhizoma, etc.). - Elle est partenaire de l'agence des aires marines protégées depuis 2010, et du Museum national d'histoire naturelle (INPN).

- Elle diffuse des connaissances environnementales à travers sa revue Subaqua et depuis son site DORIS.

La FFESSM est un acteur de l'éducation à l'environnement et au développement durable en mer, et de la sensibilisation du public :

- Elle développe les activités de découverte du milieu sous-marin accessibles à tous les publics telle la randonnée subaquatique. Elle organise des journées dédiées aux enfants : les RIPE (Rencontres Internationales de la Plongée Enfants).

- Elle est partenaire d'événements et de manifestations nationales sur l'image sous-marine et le monde sous-marin : le Festival Mondial de l'Image Sous-Marine à Marseille (FMISM), le Festival International du Film Maritime, d'Exploration et d'Environnement de Toulon (FIFME), le Salon international de la Plongée de Paris, la Fête Européenne de l'image sous-marine et de l'Environnement de Strasbourg, le Festival de l'Image Sous-Marine à Neuchâtel (FESTISUB)

- Elle est partenaire des journées de la mer. Elle décline en 2013 le thème « à la pêche au macro-déchets » pour inciter les clubs et pratiquants à organiser des opérations de collecte des macro-déchets. Elle est aussi partenaire de la « Fête du Nautisme », de la « Journée mondiale des océans », des « Initiatives océanes » et encourage au travers de ces multiples manifestations les démarches citoyennes, et la découverte du monde sous-marin. La FFESSM est un acteur de la gestion de l'espace marin La FFESSM se veut partie prenante des politiques d'aménagement et de protection mises en place sur l'espace marin afin de permettre le développement durable des activités subaquatiques. En particulier elle veut exister dans la concertation avec les parties concernées (gestionnaires, acteurs publics...), afin d'éviter toute mesure visant à restreindre ou exclure tout ou partie des activités subaquatiques.

Dans ce cadre :

- Elle mobilise ses organismes déconcentrés sur les consultations publiques concernant l'éolien, sur Natura 2000. - Elle est membre des conseils de gestion des parcs marins.

- Elle est membre de l'IFRECOR (initiative française pour les récifs coralliens).

### 3. 10 PROPOSITIONS POUR UNE GESTION CONCERTÉE DE L'ESPACE MARIN

Dans le cadre des politiques de protection du milieu marin, de développement de l'éolien en mer mais aussi de développement de l'exploitation de granulats en mer, la FFESSM est inquiète des mesures susceptibles de se traduire par une interdiction des activités subaquatiques, à défaut de bien les connaître, ou toute mesure discriminante vis à vis d'autres catégories usagers. Elle propose des mesures de gestion de l'espace marin qui permettent de concilier activités subaquatiques et enjeux environnementaux et économiques.

Les activités cibles :

- La plongée scaphandre de formation ou d'exploration
- La pêche sous-marine
- Et de manière connexe toutes les autres activités, avec un focus particulier sur les fonctions d'observation des plongeurs (photographie, biologique, sciences participatives).

Les problématiques d'actualité sont les suivantes :

- Les coordinations des usages de l'espace marin (pêche, loisirs, exploitations industrielles...) et la place de la plongée
- La mise en œuvre de natura 2000, et des parcs marins, et le développement de la plongée
- L'implantation, l'aménagement, et l'accès aux sites éoliens et hydroliens en mer (récifs artificiels)
- L'implantation et l'accès aux sites d'extraction de granulats marins (préservation des sites)
- L'implantation et l'accès aux récifs artificiels

Trois axes de travail :

- Dans une logique de préservation des sites naturels et culturels les plus riches (épaves, tombants, herbiers, récifs...) :
  - éviter d'implanter les structures en mer (éoliennes et hydroliennes) sur les sites de plongée existants,
  - éviter d'autoriser le clapage en mer, ou les extractions de granulats, à proximité des zones les plus riches et les plus fragiles.
- Dans une logique de maintien des activités subaquatiques (impact social et économique) :
  - Conserver au maximum l'accessibilité aux activités subaquatiques : privilégier les projets sur les zones peu ou pas fréquentées, étudier les modalités d'accès, et les éléments de sécurité à intégrer à l'aménagement ou l'exploitation de la zone
  - Permettre la traversée des zones impactées par des opérations (éoliennes, hydroliennes, dragages...) afin d'accéder aux sites situés plus au large.
- Dans une logique de cohabitation des activités (éoliennes, dragages, aires marines, etc.) et des activités subaquatiques, la FFESSM propose que soient étudiées lorsque cela est possible :

- l'installation d'énrochements, véritables supports d'habitats naturels et de diversification des sites de plongée ;
- l'installation de mouillages ou de coffres permettant de faciliter le déroulement de l'activité ;
- l'analyse des problématiques de sécurité en mer inhérentes aux aménagements ;
- la mise en place d'opérations de sciences participatives, en encourageant les activités d'observation sur l'évolution du milieu (reconquête, etc.) ; o la mise en place de chartes et accords locaux permettant l'adéquation des usages ;
- la mise en place en partenariat d'actions de sensibilisation des citoyens ou des entreprises (photographie, journées découvertes, expositions).

Dossier suivi au niveau national par : Sylvie Gauchet, vice présidente, déléguée Développement durable, [sgauchet@ffessm.fr](mailto:sgauchet@ffessm.fr)